



Procès-verbal de l'assemblée des délégués CPVAL du 19 juin 2013 à l'Aula FXB à Sion

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 17h30, Mme Helga Koppenburg Emery, présidente de l'assemblée et du comité CPVAL, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués et aux membres du comité, à la Présidente de la FMEP, Mme M. Volpi, au Secrétaire général de la FMEP, M. M. Perruchoud ainsi qu'à M. Y. Roh, représentant de l'organe de révision de la Caisse.

La séance est tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Avant de commencer, Mme la Présidente rend hommage aux assurés et rentiers décédés depuis la dernière assemblée.

Elle informe l'assemblée qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'ayant été déposée, celle-ci, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 05 juin 2013, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 27 juin 2012 ;
3. Présentation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2012 ;
4. Nomination des représentants des assurés au Comité de CPVAL pour la période 2014-2017 ;
5. Divers

Après nomination des scrutateurs (Mme Annelyse Solliard et M. Michel Bonvin), Madame la Présidente annonce la présence de 73 délégués sur 150. 29 délégués se sont excusés. 63 représentent le Bas-Valais et 10 le Haut-Valais.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE DU 27 JUIN 2012

Ledit pv, envoyé en avril 2013 aux délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à M. Vernier.

3. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

En introduction, Madame la Présidente relève que le premier exercice en primauté des cotisations 2012 peut être considéré comme une réussite. La reprise des données des assurés de même que les changements de calculs des prestations se sont bien déroulés. Cette reprise ainsi que le nouveau logiciel ont fait l'objet d'un audit externe. CPVAL a également mis en place un système de contrôle interne (SCI) couvrant toutes les procédures liées aux activités de la Caisse.

Les résultats financiers de CPVAL ont également été très réjouissants et au-dessus des attentes. En résumé, l'année 2012 était une année placée sous le régime de la consolidation, avec beaucoup de travail, de défis et d'excellents résultats. La situation financière de la Caisse est aujourd'hui telle qu'elle lui permettra d'atteindre rapidement le degré de couverture de 80% que la loi demande d'atteindre d'ici 40 ans.

Sur la base du rapport de gestion 2013, la présentation de l'exercice sera effectuée par M. Barbey pour la partie Prévoyance et par M. Vernier pour la partie Gestion de fortunes.

3.1. Prévoyance

Du point de vue prévoyance, les éléments marquants de l'année 2012 ont été caractérisés d'une part par l'entrée en vigueur de la primauté des cotisations et d'autre part par la baisse du taux technique utilisé pour les calculs des réserves mathématiques des bénéficiaires de rente de 4% à 3,5%. Ces deux gros défis ont été parfaitement maîtrisés et grâce à de très bons résultats et à la recapitalisation par l'Etat du Valais, le degré de couverture de la Caisse a pu progresser de 65,4% à fin 2011 à 79,1% à fin 2012. En comparaison, les engagements (CHF 4,06 mias) ont progressé d'une année à l'autre de 10% alors que la fortune (CHF 3,21 mias) croissait de 33% !

Quelques éléments statistiques :

Du côté des assurés actifs, avec 10827 assurés et un accroissement annuel de 2,59%, CPVAL augmente sa moyenne de croissance de l'effectif (2,06% p.a. depuis 2000) et reste bien au-delà des hypothèses de croissance retenues (1,5%). En terme d'engagements, 2012 a enregistré une hausse de CHF 148 mios pour un montant total de CHF 2,02 mias. Cette hausse s'explique principalement par l'attribution d'un intérêt de 3% sur les comptes épargne ainsi que par l'attribution des garanties destinées à renforcer les prestations de retraite futures.

Du côté des pensionnés, on note un accroissement plus faible que prévu de l'effectif de 2,3% pour 2012 alors que sur les 12 dernières années la moyenne était de 4,8%. Sur les 4575 pensionnés, environ 74% sont retraités. Cette croissance devrait toutefois se renforcer dans les années futures compte tenu de la structure de la pyramide des âges de l'effectif. En terme d'engagements, la croissance est également plus forte que celle des actifs (6,8% à CHF 1,88 mias).

Quelques ratios :

Le rapport démographique s'est provisoirement stabilisé à 2,37 assurés actifs pour 1 retraité à fin 2012.

Le ratio de prévoyance produits/charges de prévoyance reste encore positif en 2012 et a permis de dégager un bénéfice de CHF 34 mios. A moyen-long terme, ce ratio poursuivra toutefois une tendance baissière.

Les frais d'administration (CHF 3,3 mios) se sont appréciés de 8% par rapport à 2011. Cette hausse d'environ CHF 245'000.- s'explique par les montants de garantie financés par CPVAL pour ses collaborateurs faisant partie de la génération d'entrée.

3.2. Placements

La Direction rappelle en introduction l'objectif de rendement annuel moyen à long terme de la Caisse (min. 3,5%). Elle présente ensuite les résultats des marchés en 2012 globalement positifs (6,34%). En comparaison, la Caisse a réalisé une performance de 6,63%. Les catégories gagnantes étaient les actions et l'immobilier étranger. CPVAL a battu son indice de référence d'environ 0,3%, signe que la tactique choisie par la Caisse a porté ses fruits tout au long de l'exercice. Ce résultat s'explique essentiellement par une légère sur-pondération en Actions ainsi que par les excellentes performances

réalisées dans les classes d'actifs Matières Premières et Obligations en monnaies étrangères. La direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la caisse de rechercher de la rentabilité. Or cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans la catégorie à revenus variables.

Par ailleurs, alors même qu'en 2011 le prêt auprès de l'employeur freinait déjà le résultat, celui-ci ralentissait également la performance de cette année puisque environ le quart de la fortune de la Caisse y est investi à un taux de 3,5%. Cela signifie que sur les autres trois quarts de la fortune, CPVAL a réalisé une performance de 7,77%. Quant au résultat du parc immobilier géré en direct par la Caisse, celui-ci a été influencé par le dernier amortissement de CHF 4,6 mios qui devait être réalisé sur l'immeuble Sandmatte à Brigue.

En conclusion, l'exercice 2012 doit être considéré comme un très bon exercice en terme absolu comme en terme relatif. Sur les 14 dernières années (1999-2012), la performance de placement affiche une moyenne annuelle de 2,65% contre 2,47% pour l'indice de référence de la Caisse. C'est un résultat qui se situe en dessous de l'objectif de rendement à long terme retenu selon les hypothèses de la Caisse à 4%. Sur les 20 dernières années toutefois, la rentabilité annuelle est encore d'environ 5%.

L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2012 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité ainsi que les limites de l'OPP2.

La direction présente ensuite la philosophie d'investissement et les processus de la Caisse ainsi que ses convictions.

En conclusion, les principaux thèmes liés à la réforme structurelle exigée par les nouvelles dispositions légales fédérales sont présentés. En matière de gouvernance, CPVAL répond aux exigences requises. En matière de transparence sur les coûts liés à la gestion de fortune, le ratio coûts/fortune se monte à 0,28%, tout frais confondus, ce qui place CPVAL parmi les meilleurs marchés en Suisse. Dans le prochain rapport de gestion pour l'activité 2013, la Direction indiquera également les frais perçus par les différents placements collectifs dans lesquels la Caisse est investie. En matière de rétrocessions, les contrôles ont été effectués. La Caisse a toujours demandé à ses partenaires bancaires d'attester qu'ils n'avaient pas perçu de telles commissions. Finalement, en matière d'exercice des droits de vote, la Direction informe les délégués que CPVAL devra voter dès 2014 aux différentes assemblées générales de sociétés suisses dans lesquelles elle est investie. Tout est mis en place pour assurer le bon fonctionnement de cette activité.

3.3. BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

3.3.1 Bilan

1. Forte augmentation de la fortune de CHF 798 mios à CHF 3,22 mias, essentiellement due à la recapitalisation de l'Etat (CHF 450 mios et CHF 129 mios) mais également à la performance des marchés financiers (CHF 190 mios) ;
2. Forte diminution du découvert de CHF 1,28 mias à CHF 851 mios pour un total d'engagements à hauteur de CHF 4,1 mias ;
3. Bons résultats de prévoyance et de finance avec comme conséquence une forte hausse du degré de couverture à 79,1% ;
4. Résultat des placements (6,63%) : en-dessus des objectifs.

3.3.2 Compte d'exploitation

1. Forte augmentation des cotisations de CHF 26 mios à CHF 185 mios expliquée par le régime de cotisations dans le nouveau plan en primauté de cotisation;
2. Augmentation des achats de capitaux et apports de prestations de libre passage à CHF 39 mios. Globalement les produits de prévoyance ont également fortement progressé pour atteindre CHF 234 mios ;
3. Augmentation de 7,6% des rentes de vieillesse à CHF 120 mios, stagnation des rentes de conjoint à CHF 17 mios et diminution des prestations d'invalidité à CHF 4,4 mios (-6,4%). Avec les prestations de libre passage payées, les charges de prévoyance 2012 pour CPVAL sont passées de CHF 185 mios à CHF 200 mios (+8,1%) ;
4. Augmentation des engagements d'assurance de CHF 370 mios expliquée en partie par la baisse du taux technique de 4% à 3,5% pour les rentiers et par la constitution de garanties lors du changement de primauté ;
5. Excédent de produits de CHF 429 mios.

4. NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSURES AU COMITE CPVAL POUR LA PERIODE 2014-2017

Conformément aux art 22 et 25 LIEP ainsi qu'à l'art 41 du Règlement de base de CPVAL, il est prévu que l'Assemblée des délégués élise les représentants des assurés au Comité CPVAL. La durée de leur mandat est de 4 ans. Les candidats actuels étaient élus pour la période 2010-2013. Il s'agit donc de procéder à la nomination des 5 représentants des assurés au Comité CPVAL pour la période 2014-2017.

La Présidente de la Caisse informe l'Assemblée que la FMEP a préparé en collaboration avec la Direction de CPVAL une convention signée entre elle et les principales associations de personnel pour la désignation de ces représentants. Cette convention a pour but de favoriser l'équité et la simplification du processus de désignation des représentants des assurés au Comité de CPVAL, ceci dans toute la mesure du possible en tenant compte notamment des compétences des candidats, de l'équité dans la représentation des différentes associations, dans la représentation Haut/Bas-Valais, Hommes-Femmes, Assurés actifs/Bénéficiaires de rente. Conformément à cette convention, la FMEP est habilitée par les associations à proposer des candidats à l'Assemblée. La présidente de la Caisse donne par conséquent la parole à la Présidente de la FMEP. Celle-ci propose à l'Assemblée la reconduction des 5 membres actuels, partant pour un nouveau mandat, à savoir MM. Roland Crettaz (APeVAL), Dominique Dubuis (SPVAL, retraité), Gérald Duc (AVECO), Philippe Duc (SPCV) et Denis Varrin (AVPES). Mme Koppenburg demande ensuite à l'Assemblée si d'autres candidatures sont proposées. Le Président de l'AERVR prend la parole et fait part de sa déception à l'égard de la FMEP. Il regrette de ne pas avoir été correctement associé à cette démarche de présentation de candidats, soit par manque d'information ou de coordination, soit par manque d'intérêt. Aucune autre candidature n'est présentée.

L'élection se fait donc à main levée. Par 71 voix et 2 abstentions les 5 membres actuels représentants les assurés au Comité de CPVAL sont nommés pour la nouvelle période 2014-2017. Un applaudissement confirme la volonté de l'Assemblée.

La Présidente précise ensuite que les représentants de l'employeur seront désignés par le Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année.

5. DIVERS

Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les comptes, la portée de la garantie de l'Etat, les degrés de couverture initiaux, les frais d'administration et le taux d'intérêt qui rémunère les capitaux épargne des assurés. La Présidente et la Direction ont donné réponse à ces questions.

Dans la partie Gestion de fortunes, quelques questions ont également été posées en lation aec les investissements de la Caisse en immobilier et dans les Matières Premières. La Direction a rappelé en réponse certains principes d'investissement de la Caisse.

Certains membres de l'Assemblée ont émis le souhait de changer la date de dite Assemblée. Mi-juin n'étant pas optimal, il serait plus opportun de la prévoir soit début juin, soit à la reprise scolaire. La Direction en prend acte et essayera d'améliorer ce point.

Quelques remarques sont également proposées par les représentants du Haut-Valais, résumées ci-après :

- Date de l'Assemblée (en dernière semaine scolaire) : pas idéale
- Séance tenue essentiellement en français avec projection du texte D sur écran trop petit
- Salle : pas climatisée
- Rapport de gestion clair, consultable sur le site de la Caisse mais le rapport de l'expert en prévoyance manque.

Leurs propositions:

- Même remarque pour la date de l'Assemblée
- Traduire dans les deux langues les questions/réponses des délégués
- Parler dans un micro
- Projeter la version D sur grand écran
- Organiser tous les 8 ans l'Assemblée dans le Haut-Valais.

Le Comité et la Direction prennent acte de ces suggestions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse www.cpval.ch (www.pkwal.ch).

Mme la Présidente remercie les participants ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 19h10 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 29 avril 2014

CPVAL
La Direction : Patrice VERNIER

